



garde de mon petit frere suite au décès de ma mère

Par **kimberley26**, le **26/04/2011** à **09:42**

J'ai 16 ans et me mère vient de décéder mon beau père viens de récupéré mon petit frère mais il est dans incapacité d'assumer sa garde. Je souhaiterais le récupéré mon père veux bien mais je voudrais savoir si c'est possible et i je suis prioritaire a sa grand mère?
cordialement
kimberley

Par **Claralea**, le **26/04/2011** à **12:29**

Bonjour, vous etes mineure, vous ne pouvez pas avoir la tutelle de votre frere. Il devra rester chez son pere ou ses grands parents en attendant que vous soyez majeure et que vous ayez un logement et des revenus pour pouvoir l'elever

Par **kimberley26**, le **28/04/2011** à **10:02**

merci mais son père est totalement instable et pas assez responsable pour avoir la garde. C'est un très bon père sauf pour tout se que sa engage. Les parents de ma mère sont trop vieux (plus de 80 ans) il reste sa mère mais elle lui a fait des attouchement quand il était petit mon beau père a dit qu'elle était folle qu'elle était amoureuse de lui se que j'ai pue confirmer mais se retrouvant seul il la appeler pour l'aider avec le petit est désormais mon frère se retrouve tout seul avec elle toute la journée. Ils ne me laisse pas lui parler ou que quelque minutes. J'aimerais savoir si il y a une solution n'importe la qu'elle pour que mon petit frère passe encore deux ans sans que rien ne lui arrive.

Par **Claralea**, le **28/04/2011** à **12:18**

Aller vite voir une assistante sociale et dites lui que votre petit frere est en danger. Que la personne qui s'occupe de lui est dangereuse pour lui et expliquer ce qui est arrivé par le passé !

Mieux vaut qu'il aille dans une bonne famille d'accueil que de rester dans de telles conditions !

Par **Domil**, le **28/04/2011** à **13:55**

et si elle fait ça et que c'est pris au sérieux, son frère se retrouvera en foyer et ça c'est bien pire.

Par **kimberley26**, le **28/04/2011** à **14:11**

c pour cela que je demande conseil merci pour tout je viens de contacter mon avocat si je me fait émancipée et que je trouve un travail vous pensez que je pourrait avoir la garde?

Par **Domil**, le **28/04/2011** à **14:37**

L'émancipation ne se fait que si

- l'un de vos parents, ou tuteur le demande
- vous avez déjà des revenus personnels pour vivre seule, vous loger. Donc commencez par trouver un emploi, puis une location d'un appartement (pour pouvoir accueillir votre frère, vous devrez avoir au moins un F2)

Mais sincèrement, qui confierait un enfant à une gamine de 16 ans, sans aucune stabilité financière (quand vous l'aurez, vous aurez plus de 18 ans).

Mais vous, vous vivez avec qui ?

Par **kimberley26**, le **28/04/2011** à **15:16**

Je vis avec mon père il est prés a demander l'émancipation et j'ai déjà un appartement f3 se qui devrait suffire et pour l'emploi je peux trouver un poste dans la société de mon père je suis prête a tout sacrifier s'il existe un moyen de sortir mon petit frère de là.

Par **Claralea**, le **28/04/2011** à **17:44**

Quel age à votre petit frere ?

Par **kimberley26**, le **28/04/2011** à **22:15**

6 ans

Par **Domil**, le **28/04/2011** à **22:29**

Mais le père de votre petit frère ne serait pas d'accord pour que votre père ait une délégation d'autorité parentale et la résidence de l'enfant ? D'après ce que vous dites, il semblerait être content d'avoir les droits d'un père divorcé dont l'enfant vit avec la mère, ce qui serait le cas, si votre père accueillait l'enfant (votre père semble d'accord sur ce point)
Ne mettez pas votre vie en l'air, continuez vos études.

Par **Claralea**, le **28/04/2011** à **22:43**

Oui, 6 et 16 ans, c'est vraiment jeune, vous êtes encore des enfants. J'avais pensé à ce que dit Domil, votre père ne pourrait-il pas proposer de recevoir votre frère chez lui ?

Par **kimberley26**, le **29/04/2011** à **07:53**

si bien sûr mais il faut que je trouve le moyen de garder un œil sur mon petit frère mon beau père est trop immature pour s'occuper à plein temps d'un enfant. Et oui je c'est malheureusement j'ai que 16 ans mais je dois arriver à le récupérer je ne peux pas avancer dans la vie ne sachant pas s'il a tout ce qui lui fait et un droit de garde pour mon père cela est-il possible? Et si oui passe-t-il en priorité sur la mère de mon beau père?

Par **Claralea**, le **29/04/2011** à **11:04**

Votre père n'est rien pour cet enfant, donc sa grand-mère passe avant bien évidemment. Vous devriez tous vous réunir et faire un conseil de famille pour trouver ensemble la solution la meilleure pour votre petit frère. Par exemple la semaine chez vous et votre père et le week-end chez son père si vous n'habitez pas loin les uns des autres. Et si la grand-mère n'est pas très âgée, elle pourra peut-être vouloir le prendre avec elle. Par contre, il faudrait vraiment éviter qu'il reste avec sa mère...

Par **kimberley26**, le **29/04/2011** à **11:46**

merci pour ce conseil mais ce n'est pas possible car j'habite à 600 km de mon petit frère

Par **Claralea**, le **29/04/2011** à **12:15**

Demandez leur s'ils veulent bien que votre frère passe les vacances scolaires chez vous, ça vous permettrait de maintenir les liens fraternels

Par **kimberley26**, le **29/04/2011** à **13:13**

merci pour tout ces conseil je vais essayer merci vraiment pour tout.

Par **kimberley26**, le **30/04/2011** à **08:31**

Mon beau père n'a pas voulu que je prenne mon petit frère pour les vacance est-ce que je peux l'obliger?

Par **Claralea**, le **30/04/2011** à **20:38**

Aie ! Ben non, pour l'instant vous ne pouvez pas l'obliger, il faudrait que vous ayez 18 ans pour demander un droit de visite et d'hébergement au JAF

Avez vous demandé si votre beau père est d'accord pour vous recevoir en vacances chez lui pour que vous puissiez voir votre petit frere. Vous avez été élevés ensemble avec votre mère ? Vous etes retournée chez votre père après le décès de votre mère ?

Par **kimberley26**, le **05/05/2011** à **10:26**

je suis en effet retourner chez mon père après le décès de ma mère. Je peut aller voir mon petit frère chez mon beau-père mais on ne pourra pas vraiment parler car nous serons surveiller mais si c'est la seule solution je vais le faire

Par **Domil**, le **05/05/2011** à **13:10**

Que votre père tente de demander ce droit d'hébergement, en votre nom, prenez un avocat pour être entendu. Les familles recomposées donnent des choses nouvelles, le juge pourrait y être sensible (ou non)

Par **Claralea**, le **05/05/2011** à **22:26**

Il ne peut pas vous surveiller tout le temps, si vous emmener votre petit frere se promener avec vous, vous trouverez bien un moment pour discuter ensemble.
C'est bien ce que vous faites pour votre petit frere, surtout à votre age. Vous etes celle qui le relie à sa maman qu'il a perdu si tot, ne perdez pas ce lien
Bon courage

Par **Domil**, le **05/05/2011** à **22:28**

[citation]si vous emmener votre petit frere se promener avec vous,[/citation] à condition que le père accepte ! Ce qu'on ressent, c'est qu'il va accepter de la recevoir pendant une heure ou deux, en restant avec eux.

Par **Claralea**, le **05/05/2011** à **22:35**

[citation]si vous **emmener** votre petit frere se promener avec vous[/citation]
Oh ! La faute d'orthographe ! Vu qu'ils habitent à 600km l'un de l'autre, j'imagine qu'il la recevrait en vacances. Et pendant ces vacances, il ne peut pas être sur son dos tout le temps. Enfin, ça dépend du personnage et ce qu'il a à se reprocher... Parce que ne pas vouloir laisser le frère et la sœur ensemble, c'est qu'on a des choses à cacher

Par **kimberley26**, le **06/05/2011** à **08:20**

il se sent en effet responsable de la mort de ma mère puisqu'il est à un certain point mais bon ce n'est pas une raison pour ne pas me laisser même avoir mon petit frère au téléphone

Par **Domil**, le **06/05/2011** à **12:28**

[citation]Oh ! La faute d'orthographe ![/citation] oui bon, ça va, méchante :)

[citation]Vu qu'ils habitent à 600km l'un de l'autre, j'imagine qu'il la recevrait en vacances.[/citation] vue la situation, ça m'étonnerait.

Par **Claralea**, le **06/05/2011** à **12:57**

[citation]**oui bon, ça va, méchante :)** [/citation]

Non Domil, c'est moi qui l'ai faite(s), si c'était vous, je ne l'aurais pas souligné. :)